226504 - Comment doit-elle se comporter avec ses amis par rapport aux cadeaux qu’ils lui offrent à l’occasion de son anniversaire?

question

J’ai du mal à comprendre le jugement émis sur la célébration de la Noël. S’agit-il d’une innovation entraînant la mécréance? J’espère que vous me calrifiez la question. J’ai bien entendu que la célébration de la Noël est une sorte d’innovation.Pourtant, je me trouve dans l’obligation de recevoir des félicitations de la part de certains amis et des cadeaux lors de mon anniversaire. Et la politesse et la courtoisie me poussent à rendre ces gestes pareillement à travers l’échange de mots de remerciement et d’hommage envers les auteurs de cadeaux et de félicitations. Il est évident, en ce qui me concerne, que je n’entends rien innover dans la religion puisque je sais ce que signifie une innovation.Je ne fais que répondre à l’obligation de bien traiter son prochain sans en être satisfait au fond. Doit-on en déduire que toutes mes futures bonnes oeuvres ne seront pas agréées?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est interdit de célébrer son anniversaire pour deux rasions. La première est que c’est une innovation et qu’il n’est pas permis d’inventer des fêtes récurrentes.La seconde est qu’il s’git de s’assimiler aux mécréants puisque cela fait partie de leurs us et coutumes. Ceci est déjà expliqué dans l’avis juridique consultatif n° 1027 .

La cause de l’interdiction de s’assimiler aux mécréants dans leurs actions, us et coutumes est qu’il faut protéger le musulman contre l’égarement. En effet, à force de s’assimiler à eux, il peut en arriver à admirer leur mode de vie et partant à s’éloigner de la Vérité comme eux. Sous ce rapport, Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le secret qui sou tend tout cela est que l’imitation de quelqu’un dans les apparances comporementales peut conduire à une

convegence dans les actions et les objectifs. » Extrait de *Ilaamal-mouwaqquiin* (5/13-14)

Le fait pour un musulman de fêter son anniversaire n'est pas un acte de mécréance et ne le prive pas la récompense de ses oeuvres mais elle n'en demeure pas moins interdite pour les raisons déjà mentionnées.

Deuxièmement, la gêne que vous éprouvez à l'endroit de vos compagnons et connaissances que vous félicitez et remerciez pour leur geste n'empêcehe pas de croire que vous approuvez la célébration de cette occasion.Il faut plutôt leur expliquer doucement et de la meilleure manière la disposition de la loi religieuse concernant leurs gestes.Si vous craignez que vos relations avec eux se détériorent à cause de votre réaction, vous pouvez vous contentez de les remercier pour les soins dont ils vous entourent et leur expliquez qu'à l'avenir vous n'acceptrez leurs cadeaux qu'eu égard à l'amitié qui vous lie et non pour la célébration de votre anniversaire puisqu'elle vous concerne personellement et n'est donc pas à célérer par d'autres! Voir à toutesfins utiles l'avis juridiques consuotatifs n° 146449 .

Allah le sait mieux.